

Comptes Financiers uniques 2025

Budget Principal, ZAC et C.C.A.S

Note de présentation

1	PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRINCIPAL	2
1.1	Cadre législatif	2
1.2	Résultats 2025	2
2	SECTION DE FONCTIONNEMENT	2
2.1	Les dépenses.....	2
2.1.1	Présentation générale.....	2
2.1.2	Présentation synthétique.....	5
2.2	Les recettes.....	5
2.2.1	Présentation générale.....	5
2.2.2	Présentation synthétique.....	8
3	SECTION D'INVESTISSEMENT	8
3.1	Les dépenses.....	8
3.1.1	Les Autorisations Programmées et Crédits de paiement (AP-CP)	8
3.1.2	Présentation générale.....	9
3.1.3	Présentation synthétique.....	10
3.1.4	Rétrospective des investissements réalisés.....	10
3.2	Les recettes	10
3.2.1	Présentation générale.....	10
3.2.2	Présentation synthétique.....	11
4	L'ENDETTEMENT	12
4.1	L'encours de la dette	12
4.2	Répartition des emprunts en cours	12
4.3	L'extinction de la dette.....	12
4.4	Capacité de désendettement.....	13
5	LES BUDGETS ANNEXES	13
5.1	Zac Village.....	13
5.2	Centre communal d'Actions sociales (CCAS).....	13
5.2.1	Ses principales missions.....	13
5.2.2	Budget réalisé sur 2025.....	13

1 Présentation générale du budget principal

1.1 Cadre législatif

C'est au Maire, en tant qu'exécutif, de présenter les réalisations budgétaires de l'année passée au Conseil Municipal avant le 30 juin de l'exercice. Le compte financier unique, document commun ordonnateur et comptable public, se présente sous la forme d'une maquette réglementaire, dont la compréhension est réservée aux initiés. Pour donner plus de transparence à la compréhension de ce document comptable, le Maire doit joindre, à l'appui de cette maquette réglementaire, une note de présentation brève et synthétique.

1.2 Résultats 2025

Affectation du résultat proposé au conseil municipal du 24 février 2026.

Résultats proposés sur 2026		Rappel résultats reportés sur 2025
002- Recettes de fonctionnement	1 596 023,27 €	1 225 513,00 €
001 - Recettes d'investissement	1 440 216,23 €	164 574,10 €
1068 - Mise en reserve	800 000,00 €	500 000,00 €
TOTAL	3 836 239,50	1 890 087,10

2 Section de Fonctionnement

2.1 Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement réalisées s'élèvent à 14 981 262.37 € (+ 4.08 %)

Rappel CA 2024 : 14 394 469,16 €

Les principales dépenses supplémentaires relevées en fonctionnement sur l'exercice concernent principalement les prélèvements sur recettes engendrés par la mise en œuvre du dispositif de lissage sur les recettes conjoncturelles (DILICO) et l'augmentation des cotisations employeur. Ces mesures qui se sont imposées aux collectivités dans l'adoption du Projet Loi de Finances 2025 ont impacté les dépenses de la commune à hauteur de 173 550 €. Parmi les dépenses supplémentaires enregistrées sur l'exercice figurent également les engagements financiers pris à l'égard des bailleurs sociaux pour financer les opérations nouvelles de logements locatifs sociaux (LLS).

2.1.1 Présentation générale

Les dépenses générales (Chapitre 011) : 3 321 036.51€ (-0.88%)

Rappel CA 2024 : 3 350 380,92 €

Ont été pris en compte dans l'exécution de ce chapitre, les postes de dépenses suivants :

- ⇒ Le coût de l'énergie : électricité, gaz, carburant
- ⇒ L'entretien des bâtiments, de la voirie et des espaces verts
- ⇒ Les maintenances informatiques
- ⇒ Les contrôles réglementaires et les maintenances pratiqués dans les bâtiments
- ⇒ Les prestations de nettoyage
- ⇒ Les primes d'assurance
- ⇒ L'entretien des véhicules
- ⇒ Les frais de réceptions
- ⇒ Les frais de publicité, publication et relations publiques
- ⇒ Les projets portés par la Transition Ecologique et Développement Durable
- ⇒ La programmation culturelle
- ⇒ Les frais de fonctionnement des services à la population : Ecoles, crèches, état-civil, ...

Les dépenses de personnel (chapitre 012) : 8 108 804.58€ (+1.48%)

Rappel CA 2024 : 7 990 850,44 €

- 1) Reconduction des charges de gestion courante
 - Glissement vieillesse technicité (GVT)
 - Parcours professionnel, carrière et rémunération (PPCR)
 - Mouvement de personnel (conгés maladie et maternité, départ à la retraite, retour à temps plein, conгés partiels, intérim....)
 - Avancement de grade et promotion interne
- 2) Gestion organisationnelle
 - Limitation des tuilages et des remplacements ponctuels
 - Non remplacement d'un poste de gestionnaire de la commande publique
- 3) Economies réalisées
 - Allocations chômage
 - Participations employeur
 - Postes vacants en cours de recrutement
 - Congés parentaux et de maternité
 - Congés maladie de longue durée (demi-traitement)

Les atténuations de produits (chapitre 014) : 261 088€ (+47.15%)

Rappel CA 2024 : 177 430 €

Ce chapitre enregistre principalement les prélèvements opérés sur les recettes fiscales au titre :

⇒ Du FPIC (Fonds de péréquation intercommunal & communal) : 184 292 €

Depuis le 01/01/2019 : Intégration dans le prélèvement du nouveau périmètre du GRAND ANNECY et de la répartition des compétences qui s'est faite entre les communes membres.

⇒ De la Loi SRU : 0 €

L'article 55 de la loi Solidarité et renouvellement Urbains (SRU) institue une obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants de se doter d'au moins 25 % de logements sociaux, par rapport aux résidences principales, dans un délai de 20 ans. Pour les communes ne remplissant pas cette obligation, une pénalité sur le nombre de logements manquants est appliquée. Le montant de la pénalité pour la commune sur 2025 s'élève à 94 169.88€. Compte tenu des dépenses déductibles déclarées pour un montant de 489 312.41€, aucun prélèvement n'a été opéré sur l'exercice.

⇒ Du DILICO (Dispositif de lissage sur les recettes conjoncturelle) : 76 796 €

Institué par La loi de finances pour 2025 ce nouveau dispositif a été institué pour assurer des prélèvements obligatoires sur les collectivités et aider au redressement des finances publiques. La loi de finances prévoit que le produit mis en réserve en 2025 pourrait être restitué aux collectivités sur 3 ans à raison d'un tiers par an (à hauteur de 90%), mais uniquement si de nouvelles ponctions sont opérées les années suivantes. En l'absence de contributions en 2026, ces reversements pourraient donc ne pas avoir lieu.

Les charges de gestion courantes (chapitre 65) : 1 146 599.46 € (+9.05 %)

Rappel CA 2024 : 1 051 397.08 €

Ce chapitre regroupe principalement :

- ⇒ Les droits d'utilisation informatique : 85 272.19 €
- ⇒ Les indemnités et frais de présentation des élus : 150 881.31 €
- ⇒ Le financement des logements sociaux : 312 381.15 €
 - 15 logements « L'héritage » (*impasse de Gillon*)
 - 15 logements « Horizon de Jade » (*chemin de Saint-Paul*)
 - 10 logements « Au Grand Champ » (*rue des Grands Champs*)
 - 7 logements « Villa Marceau » (*route du Viéran*)

- ⇒ La contribution à l'OGEC : 142 027.77 €
 - 130 620 € au titre du contrat associatif
 - 7 907.77 € au titre des repas servis
 - 3 500 € au titre du voyage scolaire

NB : La contribution obligatoire à l'OGEC a été reconduite sur la base des augmentations forfaitaires approuvées par délibération n° 2021/10, fixant les modalités de financement qui s'élèvent à 1 502.41 € pour les élèves des classes de maternelle (49 élèves) et 695.15 € pour les élèves de classes d'élémentaire (82 élèves). Le nombre total d'enfants « Epates's'ran » fréquentant les établissements privés, sous contrat associatif, s'élève à 131. Le nombre de repas subventionnés par la commune sur 2025 s'élève à 13 403 (0.59 € par repas)

- ⇒ Les subventions allouées aux associations : 246 701.69 €
- ⇒ Le financement du CCAS : 200 000 €

La subvention versée au CCAS contribue aux financements des animations à destination des personnes âgées, aux interventions effectuées à l'égard des populations fragiles, et à la prise en charge des frais de personnel et de mise à disposition des locaux

- ⇒ Les non-valeur et créances éteintes : 5 353.54 €
- ⇒ Les autres charges de gestion courante : 3 991.78 €
 - Réciprocités scolaires : 1 600 €
 - Financement BAFA : 2346.50 €
 - Autres : 45.28 €

Les écritures d'ordre, dépenses imprévues & provisions : 1 946 364.32 €

Rappel CA 2024 : 1 535 422.95 €

Les écritures d'ordre regroupent :

- ⇒ La dotation aux amortissements et écritures de cession : 1 940 944.76 €
- ⇒ Dotations aux provisions semi-budgétaires : 4917.77 €
- ⇒ Charges exceptionnelles : 601.79 €

Les intérêts de la dette (chapitre 66) : 197 372.50 €

Rappel CA 2024 : 288 987.77 €

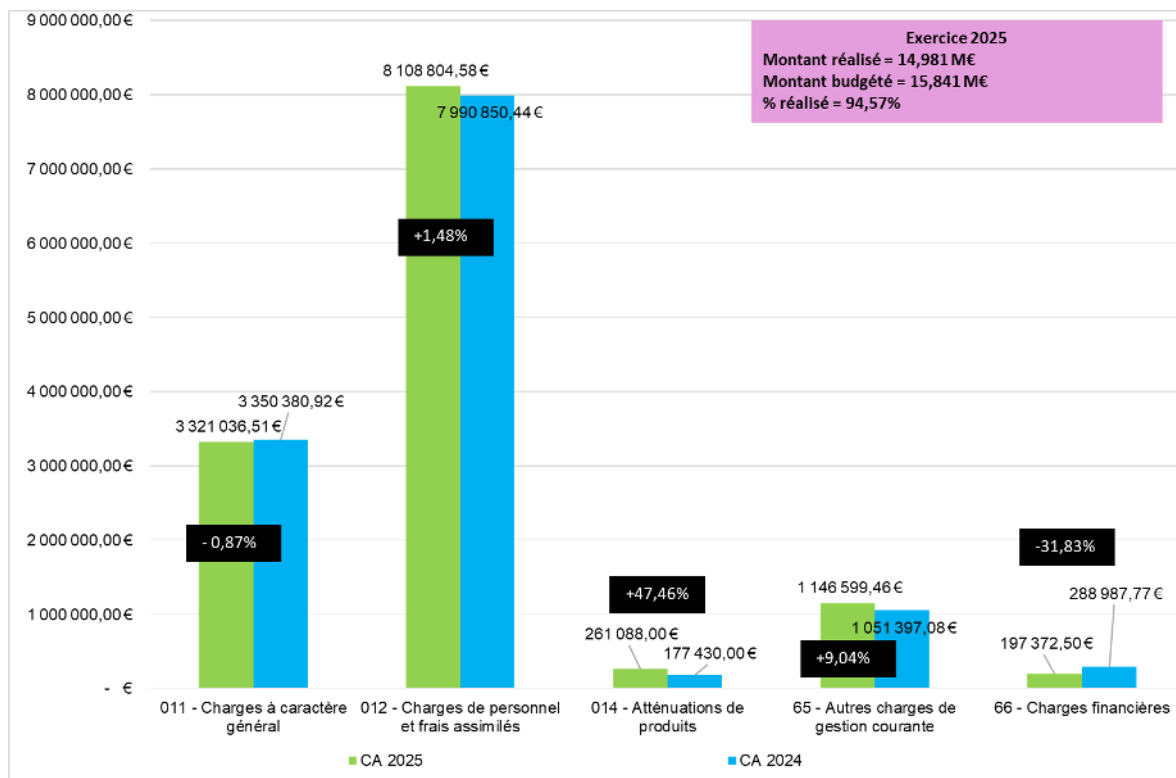
Les intérêts regroupent :

- ⇒ Les intérêts de la dette actuelle : 219 607.64 €
- ⇒ Les intérêts courus non échus : -22 422.78 €
- ⇒ Les intérêts de la ligne de trésorerie : 187.64 €

Une ligne de trésorerie a été contractualisée sur l'exercice pour un montant de 700 000 €.

NB : La trésorerie représente le montant disponible sur le compte en banque de la commune. Indépendante des prévisions budgétaires, elle fluctue quotidiennement en fonction des mandats pris en charge par le service de gestion comptable et des recettes périodiques encaissées. Le solde de trésorerie doit obligatoirement être excédentaire. En cas d'insuffisance de crédits pour régler des factures, le comptable est tenu de se rapprocher de l'ordonnateur pour prioriser les dépenses à prendre en charge.

2.1.2 Présentation synthétique



2.2 Les recettes

Les recettes de fonctionnement réalisées s'élèvent (hors résultat) à 16 151 772.64 € (+ 8.24 %)

Rappel CA 2024 : 14 922 084.72 €

Ces recettes tiennent compte de l'évolution des tarifs approuvés sur les différents services proposés par la collectivité (restaurant scolaire, périscolaire, crèches, locations de salles, bibliothèques, etc.), de la revalorisation des bases fiscales, des taux des contributions et des mesures prises par le gouvernement au titre du projet loi de finances 2025.

2.2.1 Présentation générale

Les atténuations de charges (Chapitre 013) : 239 055.42 €

Rappel CA 2024 : 265 239.11 €

- ⇒ Remboursement sur rémunérations du personnel : 157 354.22 €
- ⇒ Participation du personnel sur les Tickets restaurant : 81 701.20 €

Les produits des services (chapitre 70) : 1 531 189.30 €

Rappel CA 2024 : 1 475 872.20 €

Les recettes identifiées dans ce chapitre proviennent des services suivants :

- ⇒ Concessions cimetière & redevances : 71 353.93 €
- ⇒ Facturations aux familles et aux adhérents : 1 272 484.27 €
- ⇒ Remboursement du CCAS : 166 945.39 €
- ⇒ Remboursements par le Grand ANNECY : 9 360 €
- ⇒ Autres services refacturés : 11 045.71 €

Les impôts et taxes et la fiscalité locale (chapitres 73 et 731) : 10 132 725.99 €

Rappel CA 2024 : 9 533 502.32 €

⇒ L'attribution de compensation : 3 939 445 €

Stabilité du montant reversé par le Grand Annecy. Transferts déduits de l'AC: *GEPU (Eaux pluviales Urbaines) & entretien des ZAE*

⇒ Les contributions directes : 4 886 017 €

Prise en compte de l'augmentation des bases à hauteur de 1.70 % pour le foncier bâti et de l'augmentation de 4 % approuvé sur les taux (Délibération n°2025/14).

Contributions directes	Taux 2021	Taux 2022	Taux 2023	Taux 2024	Taux 2025
Taxe foncier bâti (TFPB)	23,62%	24,10%	24,10%	26,51%	27,57%
Taxe foncier non bâti (TFPNB)	38,85%	39,63%	39,63%	43,59%	45,33%

⇒ La Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) : 270 478.20 €

Intégration de l'arrivée de nouveaux commerces suite aux nouvelles autorisations d'urbanismes délivrées, des départs et des modifications d'enseigne déclarés sur l'exercice.

⇒ La Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité : 237 009.79 €

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la gestion et le recouvrement de cette taxe est assurée par la Direction Générale des Finances publiques (DGFIP). Depuis le 1^{er} janvier 2024, le montant réparti correspond au produit perçu en N-1 multiplié par le rapport entre les quantités d'électricités consommées en N-2 et en N-3 et l'évolution de l'IPC hors tabac entre N-1 et N-2 (pour 2025, c'est l'évolution de l'IPC entre 2023 et 2024 qui est appliquée).

⇒ Taxe additionnelle sur les droits de mutation : 799 776 €

La taxe additionnelle aux droits de mutation s'applique aux mutations onéreuses de biens immobiliers et mobiliers, avec un taux de base de 1,20 % pour les immeubles. Elle est perçue par les communes de plus de 5 000 habitants ou classées stations de tourisme.

Les dotations et participations (chapitre 74) : 3 129 520.25 €

Rappel CA 2024 : 2 782 304.92 €

⇒ La Dotation Globale de fonctionnement : 226 066 €

La dotation globale de fonctionnement (DGF) constitue la principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités territoriales. Elle est globale et libre d'emploi. Elle est fixée chaque année par la loi de finances. Un écrêtement sur cette dotation est appliqué pour les communes dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur ou égal à 0,75 fois le potentiel fiscal moyen des communes de même strate, sur 2025. La dotation de garantie adoptée par le gouvernement lors du PLF 2024 permet aux communes issues de fusion de conserver une dotation cible au moins égale aux montants perçus sur 2023 (à savoir un volume financier annuel de 384 461 € qui comprend la DGF, la DSR et la dotation de garantie).

Potentiel fiscal : *Le potentiel fiscal d'une commune est égal à la somme que produiraient les principales taxes directes (taxes d'habitation, taxes foncières) de cette collectivité, si l'on appliquait aux bases communales de ces taxes, le taux moyen national d'imposition à chacune de ces taxes.*

Potentiel financier : *Afin de mesurer la capacité d'une collectivité à mobiliser des ressources régulières pour faire face à ses charges, le potentiel financier vise à prendre en considération non seulement les ressources fiscales mais aussi certaines dotations versées par l'État, comme la part forfaitaire de la DGF.*

⇒ La Dotation de solidarité Rurale (DSR) : 138 362 €

⇒ La Dotation de garantie : 20 033 €

- ⇒ Les participations de l'Etat : 379 191,77 €
 - Dotation pour les titres sécurisés (CNI & passeports) : 24 525 €
 - Fonds d'insertion pour les personnes en situation de handicap : 16 017.50 €
 - Emplois d'avenir : 8001.88 €
 - Dotation élus locaux : 163 €
 - Compensation au titre des exonérations : 223 317 €
 - Intégration du FCTVA sur les dépenses de fonctionnement : 56 785.39 €

Les dépenses relatives à l'entretien des bâtiments, comptabilisées au 615221, certaines dépenses d'entretien de la voirie, comptabilisées au 615231 et les dépenses comptabilisées au 65811 (informatique en nuage) rentrent dans le champ d'application du FCTVA.

- Accompagnement financier au titre de l'abaissement de l'âge d'instruction obligatoire (3 ans) : 50 382 €
- ⇒ Les participations de la CAF : 863 986.48 €

Participations attendues par la CAF au titre des prestations de service versées pour contribuer au fonctionnement des structures : Lo Ptiou / Pic et Plume / Relais petite Enfance / Activités Périscolaires & Extrascolaires.

- ⇒ Les participations du GRAND ANNECY : 345 656 €

Refacturation des frais de fonctionnement de la police funéraire et du service Etat-Civil.

- ⇒ Les autres participations : 1 156 225 €

Participation du département et de la région (*subvention « actions parentalité », salon littéraire*) : 5202 €

Participation commune d'Argonay à la Police Mutualisée : 85 192 €

Fonds Genevois : 1 065 831 €

La commune recense 802 frontaliers.

Les autres recettes de fonctionnement (chapitre 75 / 76 / 77 / 78) : 1 024 698.14 €

Rappel CA 2024 : 857 796.65 €

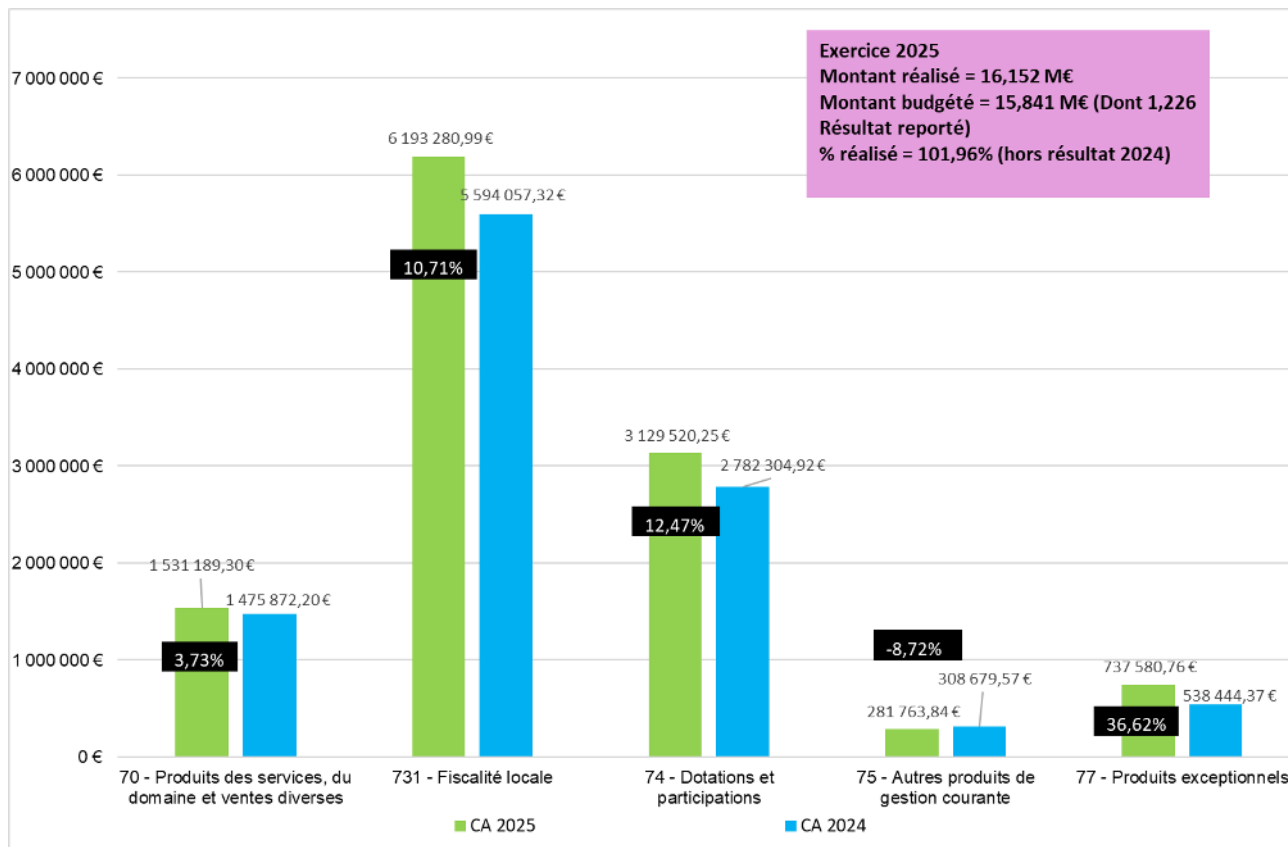
- ⇒ Revenus des locations des salles et biens immobiliers : 248 723.45 €

Revenus générés par les locations d'appartements : rue de la Grenette, route du Viéran, route des Bornous, rue du Nanté, Presbytère, Chemin des 3 châteaux, et les baux commerciaux & civils (La poste / Ecograv / Cotocoto)

- ⇒ Les produits divers : 776 014.69 €
 - Redevances versées par les concessionnaires de réseaux : 8 055.51 €
 - Indemnités de sinistre : 24 934.74 €
 - Produits financiers : 10 €
 - Les produits de cession : 735 877 €
 - Les autres recettes exceptionnelles : 1 803.90 €
 - Les reprises de provisions : 5 343.54 €

Reprises sur les provisions constituées uniquement sur les dépréciations de valeur (Tiers insolvable, et liquidations judiciaires)

2.2.2 Présentation synthétique



3 Section d'investissement

3.1 Les dépenses

3.1.1 Les Autorisations Programmées et Crédits de paiement (AP-CP)

L'article L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que des dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP).

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Millésime d'AP programme	Autorisation de programme		Réalisation de CP sur exercice < N				Crédits de paiement
	Montant Voté	Montant Affecté	CA<N	CA N	Cumul	RAR sur CP	BP 2025
Aménagement centre village Délib 2019-41	4 348 000,00 €	4 348 000,00 €					
2023		21 311,69 €	21 311,69 €		21 311,69 €		
2024		21 311,69 €	21 311,69 €		21 311,69 €		
2025		21 311,69 €	21 311,69 €		21 311,69 €	- €	- €
Opération "Au Grand Champ" Délib 2023-102	3 795 000,00 €	3 795 000,00 €					
2023		45 817,72 €	37 695,72 €	8 122,00 €	45 817,72 €		
2024		82 580,50 €	45 817,72 €	36 762,78 €	82 580,50 €		
2025		4 059 976,38 €	82 580,50 €	264 976,38 €	347 556,88 €	126 523,62 €	391 500,00 €
2026			347 556,88 €		347 556,88 €	- €	
2027					- €	- €	
Cimetière Machurettes Délib 2020-26	1 985 200,00 €	2 112 000,00 €					
2020		3 268,44 €		3 268,44 €	3 268,44 €	- €	
2021		20 742,93 €	3 268,44 €	20 742,93 €	24 011,37 €		
2022		13 318,64 €	24 011,37 €	13 318,64 €	37 330,01 €		
2023		40 901,51 €	37 330,01 €	40 901,51 €	78 231,52 €		
2024		365 829,29 €	78 231,52 €	287 597,77 €	365 829,29 €		
2025		2 112 000,00 €	365 829,29 €	476 895,00 €	843 095,00 €	1 268 905,00 €	1 745 800,00 €
TOTAL AP-CP		10 255 000,00 €	469 721,48 €	741 871,38 €	1 211 963,57 €	1 395 428,62 €	2 137 300,00 €

La somme de 741 871.38 € a été mobilisée sur 2025 pour le financement des autorisations programmées, pour un montant de crédits ouverts à hauteur de 2 137 300 €. La faible proportion des crédits consommés émane du retard pris sur le chantier du cimetière des Machurettes.

3.1.2 Présentation générale

Les dépenses d'investissement réalisées s'élèvent à 4 136 372.43 € et intègrent :

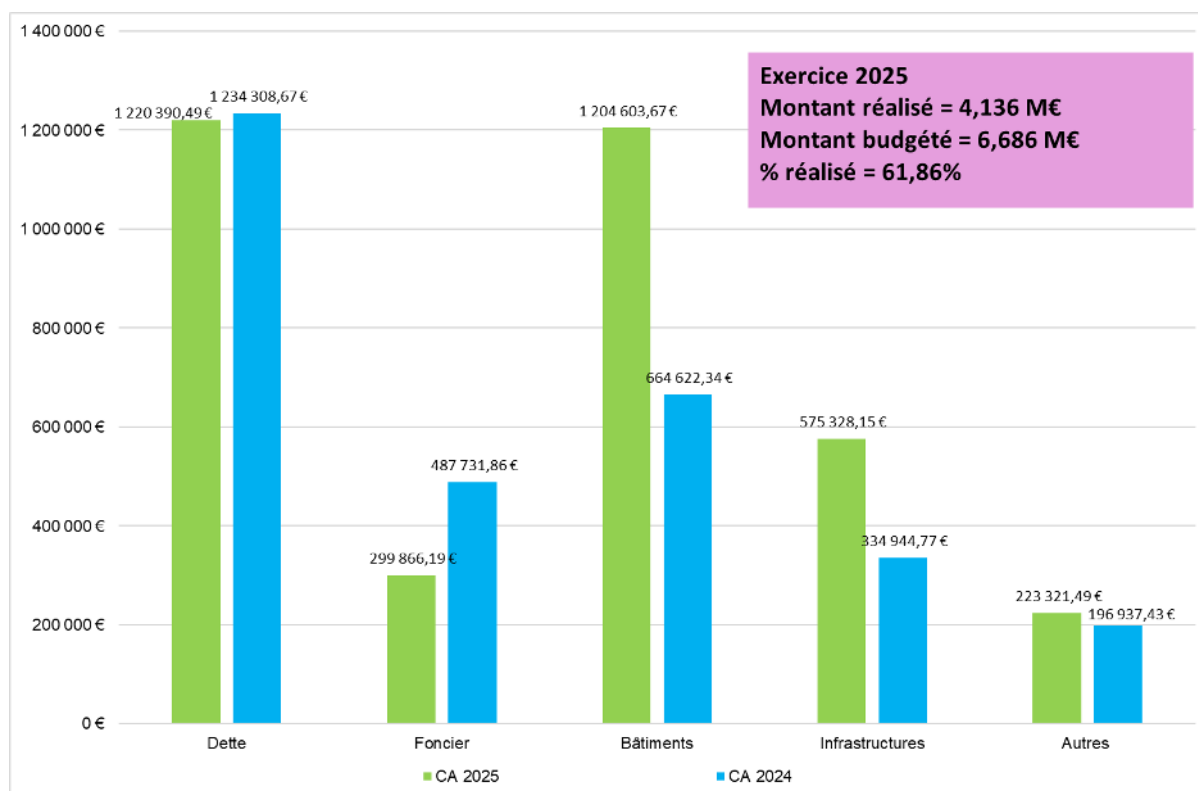
- ⇒ **La dette**, les dépôts de garantie, le FCTVA : 1 223 727.38 €
 - Remboursement en capital des emprunts en cours : 1 218 459.49 €
 - Remboursement des dépôts de garantie : 1 931 €
 - Remboursement trop perçu de FCTVA : 3 336.89 €
- ⇒ **Les écritures d'ordre** : 582 999.20 €
 - Régularisation comptable des parcelles de terrains cédées au Grand Annecy pour l'aménagement du pôle d'économie circulaire
 - Cessions d'actif
- ⇒ **Les acquisitions foncières** et immobilières : 299 866.19 €
 - Acquisitions et échanges fonciers identifiés par le service domanialité
 - Portages fonciers
- ⇒ **Etudes, concessions et dotations** : 29 863.24 €
 - Frais d'étude
- ⇒ **Bâtiments** (Etudes & Travaux) : 1 204 603.67 €
 - Rénovation de la chaufferie du groupe scolaire Grenette
 - Sécurisation des cours d'école
 - Agencements divers dans les bâtiments communaux
 - Rafraîchissement des groupes scolaires
 - Chalet Faune et Flore
 - Ensemble immobilier « Au grand Champ »
 - Locaux techniques cimetière des Machurettes
- ⇒ **Infrastructures** (Etudes & travaux) : 575 328.15 €
 - Travaux d'aménagement du cimetière paysager des Machurettes

- Travaux de rénovation du pont de Gillon
- Travaux de plantation
- Aménagement de cheminements piétons
- Aménagement des aires de jeux
- Aménagement de places de stationnement sur l'aire de la Pump Track

⇒ **Autres investissements identifiés : 223 321.49 €**

- Véhicules
- Matériel informatique
- Mobilier
- Equipements techniques

3.1.3 Présentation synthétique



3.1.4 Rétrospective des investissements réalisés

Dépenses d'investissement réalisées	2025	2024	2023	2022	2021	Moyenne Annuelle 2016-2024	TOTAL 2016-2025
Total (Hors dette)	2 332 983 €	1 714 631 €	3 715 810 €	4 871 886 €	4 569 782 €	4 778 208 €	45 449 098 €
Emprunt contracté	1 700 000 €	- €	- €	- €	2 000 000 €	850 455 €	8 504 550 €
<i>Part du recours à l'emprunt dans le financement des projets</i>							19%

3.2 Les recettes

3.2.1 Présentation générale

Les recettes d'investissement réalisées s'établissent à **5 412 014.56 €** et regroupent :

⇒ **L'excédent de fonctionnement capitalisé : 500 000 €**

Part du résultat excédentaire de la section de fonctionnement, affectée aux financements des investissements.

⇒ **Le Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) : 331 898.59 €**

Le FCTVA est un prélèvement sur les recettes de l'Etat qui constitue la principale aide de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'investissement. C'est une dotation versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements, destinée à assurer une compensation à un taux forfaitaire, de la charge de TVA qu'ils supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'ils ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale.

Le taux de compensation forfaitaire est de 16,404 % et s'applique au montant TTC des dépenses comptabilisées sur les chapitres 20, 21 (hors foncier) et 23.

⇒ **La taxe d'aménagement** : 12 412.12 €

La taxe d'aménagement est un impôt local perçu par la commune, le département et, en Ile-de-France seulement, par la région. Cet impôt sert principalement à financer les équipements publics (réseaux, voiries) nécessaires aux futures constructions et aménagements. La taxe d'aménagement est due pour toute création de surface de plancher close et couverte dont la superficie est supérieure à 5 m² et d'une hauteur de plafond supérieure ou égale à 1,80 mètres, y compris les combles et les caves.

⇒ **Les subventions attendues & participations attendues** : 436 397.43 €

- Participation travaux du cimetière
- Participation travaux de rafraîchissement
- Participation à l'aménagement de la Pump Track
- Participation exceptionnelle « Central parc »

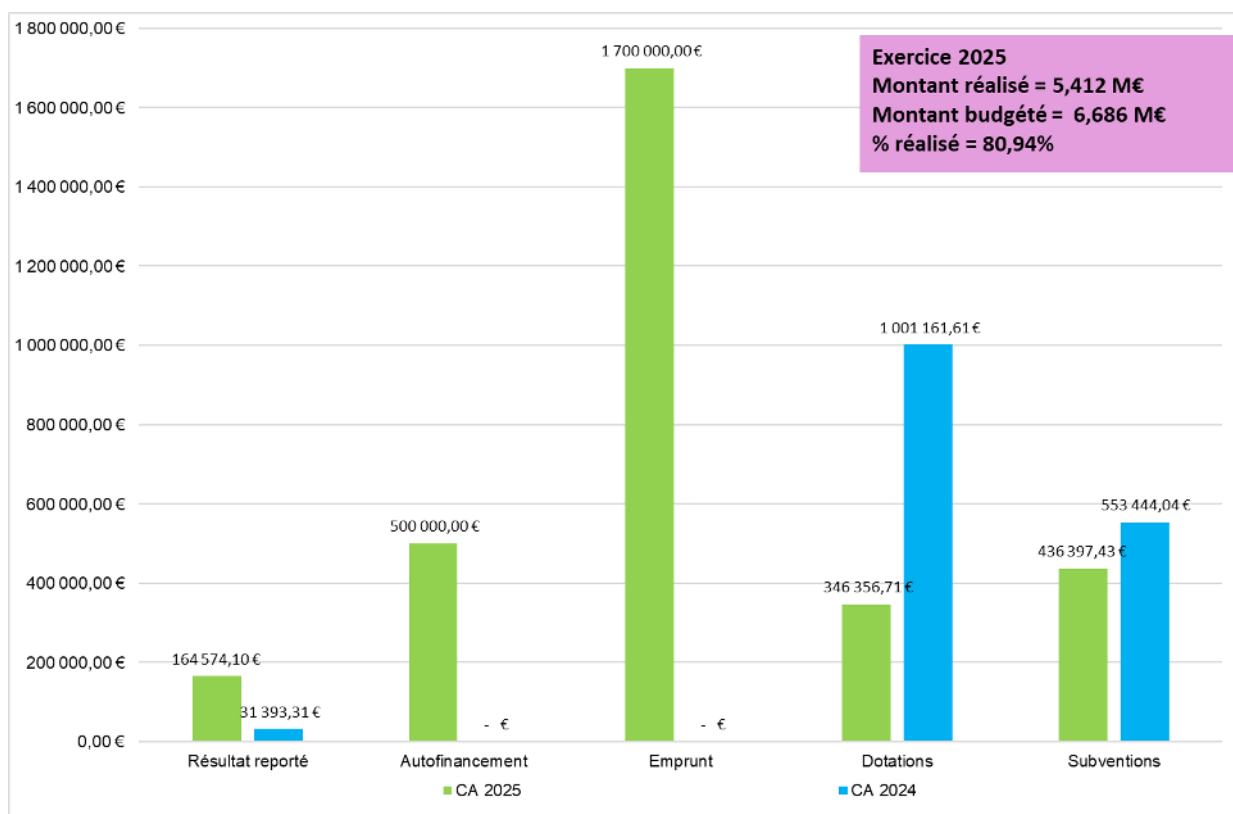
⇒ **Les écritures d'ordre** : 2 429 260.42 €

- Cessions d'actif
- Amortissement des immobilisations
- Régularisation comptable des parcelles de terrains cédées au Grand Annecy pour l'aménagement du pôle d'économie circulaire.

⇒ **Le recours à l'emprunt** : 1 700 000 €

⇒ **Dépôts de garantie** : 2 046 €

3.2.2 Présentation synthétique



4 L'Endettement

4.1 L'encours de la dette

L'encours de la dette au 1er janvier 2025 s'élevait à 9 005 911.94 €. Le montant du remboursement en capital de la dette, réalisé sur l'exercice, s'élève à 1 218 459.49 € (chapitre 16) ; le remboursement des intérêts de la dette s'élève lui à 219 607.64 € (chapitre 66), soit une échéance annuelle de 1 438 067.13 € comptabilisée sur l'exercice.

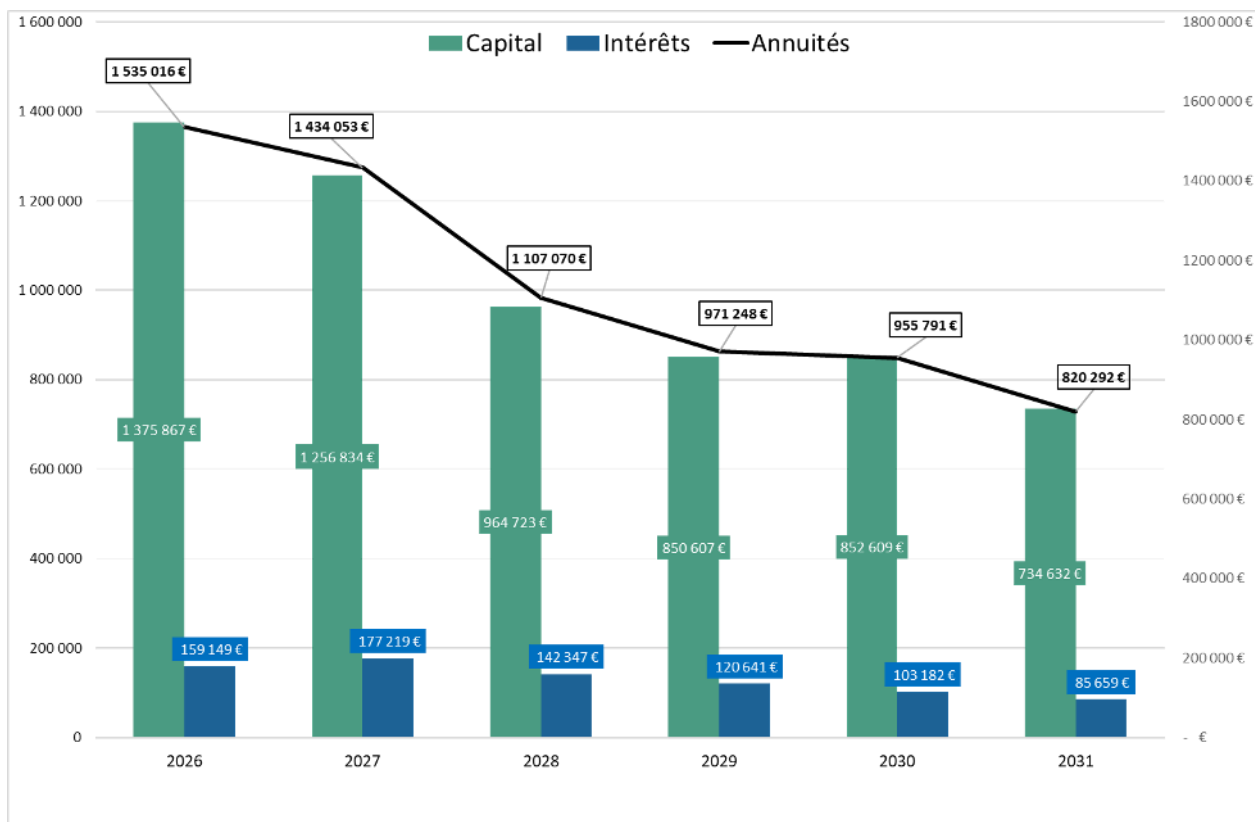
4.2 Répartition des emprunts en cours

Les emprunts souscrits se répartissent comme suit :

Exercice	OBJET	Montant emprunté	Capital Restant dû 1er/01/N	Rembt du Capital	Rembt Intérêts	Capital restant dû au 31.12	Échéance
2025	Complexe sportif - Travaux de construction	240 000,00 €	65 488,92 €	21 395,67 €	1 149,97 €	44 093,25 €	22 545,64 €
		600 000,00 €	157 187,78 €	49 876,07 €	6 767,25 €	107 311,71 €	56 643,32 €
		1 000 000,00 €	256 094,31 €	81 627,98 €	11 549,85 €	174 466,33 €	93 177,83 €
		752 895,17 €	383 506,77 €	59 289,19 €	17 181,10 €	324 217,58 €	76 470,29 €
	Grand Epagny - Travaux de requalification	1 500 000,00 €	383 541,39 €	122 441,97 €	17 324,78 €	261 099,42 €	139 766,75 €
	Mairie, extension maternelle, RD 908, divers	1 875 122,91 €	432 170,76 €	100 282,39 €	20 085,09 €	331 888,37 €	120 367,48 €
	Traversée Gillon - Travaux de voirie	983 280,84 €	191 193,40 €	109 253,44 €	2 704,02 €	81 939,96 €	111 957,46 €
	Programme d'investissement 2012	738 665,72 €	295 466,30 €	49 244,38 €	13 295,98 €	246 221,92 €	62 540,36 €
	Programme d'investissement 2018	2 500 000,00 €	1 482 376,99 €	164 708,56 €	21 197,99 €	1 317 668,43 €	185 906,55 €
	Programme d'investissement 2020	1 500 000,00 €	1 100 000,00 €	100 000,00 €	5 737,50 €	1 000 000,00 €	105 737,50 €
	Programme d'investissement 2021	500 000,00 €	408 333,37 €	33 333,32 €	2 612,50 €	375 000,05 €	35 945,82 €
		1 500 000,00 €	1 225 000,00 €	100 000,00 €	7 125,00 €	1 125 000,00 €	107 125,00 €
	Grand Epagny - BHNS	557 006 €	285 465,77 €	27 850,28 €	10 057,06 €	257 615,49 €	37 907,34 €
	Groupe scolaire tuilerie 1	3 983 125 €	2 340 086,18 €	199 156,24 €	82 819,55 €	2 140 929,94 €	281 975,79 €
Total général			9 005 911,94 €	1 218 459,49 €	219 607,64 €	7 787 452,45 €	1 438 067,13 €

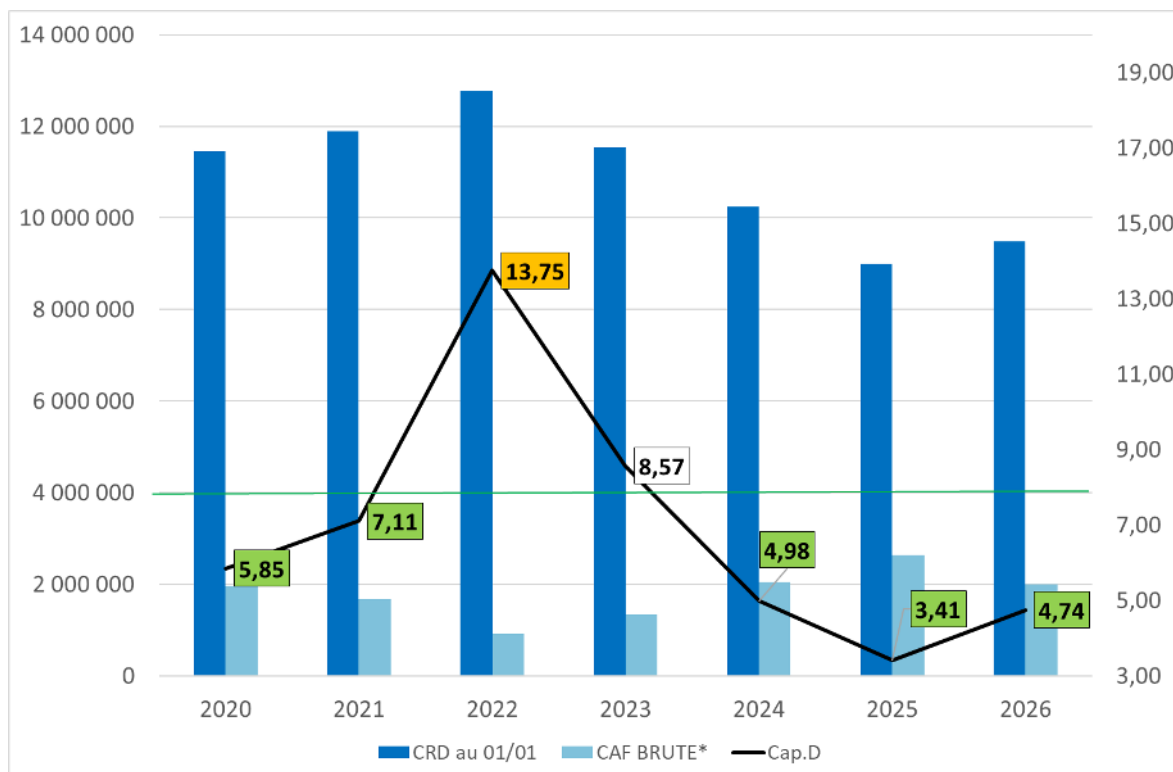
4.3 L'extinction de la dette

Le profil d'extinction de la dette pour les années à venir est le suivant :



4.4 Capacité de désendettement

La capacité de désendettement au 31 décembre 2025 est de 3.41 ans. Le seuil préconisé par le cabinet Klopfer pour conserver une situation financière saine et viable est de 8 ans maximum.



5 Les Budgets Annexes

5.1 Zac Village

Ce budget prévoit des participations aux travaux de viabilité auprès des nouveaux constructeurs. A ce jour, un projet d'urbanisation sur deux parcelles incluses dans la ZAC (AM 207 & AM 208) est attendu.

- ⇒ Dépenses de fonctionnement réalisées : 2 231 408.69 €
- ⇒ Recettes de fonctionnement réalisées : 2 231 408.69 €
- ⇒ Dépenses d'investissement réalisées : 2 231 408.69 €
- ⇒ Recettes d'investissement réalisées : 2 231 408.69 €

Le résultat 2025 de ce budget fait apparaître un solde de – 75 620 € (hors participation attendue).

5.2 Centre communal d'Actions sociales (CCAS)

5.2.1 Ses principales missions

- ⇒ Attribution de tickets de bus
- ⇒ Organisation d'un repas
- ⇒ Attribution de colis de Noël
- ⇒ Manifestations trimestrielles
- ⇒ Octroi d'aides en faveur des personnes en difficulté
- ⇒ Subventions aux associations à vocation sociale

5.2.2 Budget réalisé sur 2025

Budget Principal	Pour approbation		Pour rappel
	BP	Réalisé	2024
Les dépenses	220 677,11 €	209 229,04 €	197 360,67 €
Les recettes	220 677,11 €	208 512,41 €	206 091,58 €
Résultat N		- 716,63 €	8 730,91 €
Résultat N-1		20 677,11 €	11 946,20 €
Résultat définitif		19 960,48 €	20 677,11 €